

Information de la Conférence tripartite de la formation professionnelle

Lors de sa séance du 23 janvier 2024, la Conférence tripartite de la formation professionnelle CTFP a pris connaissance de l'état d'avancement de deux projets de l'initiative « formation professionnelle 2030 ». Les partenaires souhaitent d'une part renforcer et rendre visible les possibilités de flexibilisation dans les écoles professionnelles, d'autre part améliorer la qualité de la formation continue des formatrices et formateurs en entreprise. Enfin la CTFP a défini son programme de travail pour cette année. Celui-ci s'inscrit dans la continuité.

Modèle de flexibilisation dans la formation professionnelle initiale

Le [projet](#) de flexibilisation dans les écoles professionnelles a fait l'objet d'un travail intensif en 2023. En collaboration avec le consortium de cinq accompagnateurs pédagogiques, le modèle de la Conférence suisse de la formation professionnelle CSFP a été analysé et comparé aux possibilités de flexibilisation existante. Le modèle articule les connaissances professionnelles en compétences professionnelles clés, qui représentent l'essence de la profession, et en compétences opérationnelles spécifiques. Selon le concept de la CSFP, ces compétences spécifiques ne doivent pas être évaluées lors de la procédure de qualification et peuvent être adaptées par les Orta rapidement de façon autonome et flexible aux besoins du monde du travail au fur et à mesure qu'elles évoluent. Actuellement le modèle et les résultats de l'analyse sont discutés avec les partenaires de la formation professionnelle. L'objectif est d'élaborer un guide contenant des exemples de bonnes pratiques quant aux différentes possibilités de flexibilisation dans les écoles professionnelles.

Renforcement des compétences de formation au sein des entreprises

Les formateurs en entreprise jouent un rôle clé dans la formation de la relève. Ce constat est à la base du [projet](#) « Renforcement des compétences de formation au sein des entreprises », dont l'objectif est de développer, toutes branches confondues, un système de formation continue destiné aux personnes prenant part à la formation des apprentis et qui s'inscrirait dans le prolongement du cours obligatoire pour formateurs. Après une large étude sur les attentes et les besoins des formatrices et formateurs, un nouveau système de cours a été mis sur pied sous forme de cours pilotes. Celui-ci court jusqu'en mars 2024. S'ensuivra une évaluation auprès des participants afin d'optimiser le système si nécessaire. La CTFP est favorable au projet et à ses objectifs. Elle souhaiterait une mise en œuvre durable. La prochaine étape consistera pour les responsables du projet à élaborer une forme d'organisation appropriée et à assurer le financement nécessaire.

La CTFP évalue la structure des organes de la formation professionnelle

La CTFP a défini son [programme de travail](#) pour 2024. Elle poursuit les activités menées en 2023, notamment sur les thèmes du développement des professions et de la certification professionnelle des adultes. En outre, la structure des organes de la formation professionnelle, entrée en vigueur en 2021, sera évaluée. Les résultats seront présentés lors du prochain Sommet national de la formation professionnelle, en novembre 2024. Enfin, la CTFP continue d'accompagner les projets de l'initiative "Formation professionnelle 2030".

Contact et informations complémentaires

tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch

www.tbbk-ctfp.ch